

Paris, le 18 décembre 2017

Communiqué de presse

La FESAC rencontre la ministre de la Culture

Ce matin, le président Jack Aubert et une délégation de la FESAC, ont été reçus par Madame la ministre de la Culture pour faire le point sur les différents dossiers du secteur notamment les réformes engagées par le gouvernement sur l'assurance chômage, la formation professionnelle et l'apprentissage.

La FESAC a rappelé que depuis le 18 octobre dernier, elle est la seule organisation professionnelle d'employeurs représentative au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur du spectacle vivant et enregistré.

La FESAC a réaffirmé son attachement aux annexes VIII et X et à l'accord professionnel du 28 avril 2016 relatif à l'indemnisation du chômage dans les branches du spectacle.

Elle a sensibilisé la ministre sur l'incidence des réformes du financement du régime général sur l'équilibre de l'emploi dans le secteur. A ses yeux, il ne faudrait pas que les réformes du gouvernement instaurent, via le bonus-malus, une "double peine", en alignant les contributions des permanents sur celles des intermittents. Les pouvoirs publics doivent prendre en compte les efforts considérables réalisés par le secteur pour la sécurisation de l'emploi.

La Fédération a attiré l'attention de la ministre sur le rôle central que joue l'AFDAS (OPCA) comme guichet unique efficace dans l'accompagnement et la gestion des carrières des intermittents du spectacle. Les réformes envisagées ne doivent pas mettre à mal le dispositif construit par les partenaires sociaux.

La FESAC a aussi fait le point sur le déploiement du FONPEPS. Sur ce dernier sujet, la Fédération a insisté sur l'urgence de la mise en service de l'ensemble des mesures du fonds, qui, depuis plus d'un an, sont en attente soit de textes réglementaires soit de démarches juridiques spécifiques. Seule la moitié des mesures annoncées a été opérationnellement déployée.

Contact : secretariat@fesac.fr